

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 30 (1904)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉS

Société technique suisse de l'industrie du gaz et des eaux ¹.

Assemblée générale du 25 septembre 1904, à Lausanne.

L'Assemblée générale de la Société, dont nous avons publié le programme dans notre dernier numéro, a eu lieu à 8 ¹/₂ h. du matin, dans la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de ville. 100 membres environ étaient présents.

M. le Président ouvre la séance en remerciant le Comité d'organisation; il constate le grand développement pris soit par la ville de Lausanne, soit par la Société, qui y a siégé pour la dernière fois en 1888, et rend hommage à l'expérience et au dévouement de M. Rothenbach, ancien président. Puis il donne la parole à M. Jacottet, directeur des Travaux, qui apporte les salutations et les vœux de la Municipalité de Lausanne.

Lecture est ensuite donnée du rapport annuel, dont nous extrayons ce qui suit:

« La dernière assemblée de la Société a eu lieu l'année passée ² à Zurich, en même temps que celle de la Société allemande de l'industrie du gaz et des eaux; elle fut très fréquentée.

Le petit « Guide technique à travers les usines à gaz et les usines hydrauliques de Suisse », qui fut publié à cette occasion, conformément à une décision prise à Schaffhouse, a parfaitement rempli son but; le texte en avait été élaboré par les soins du secrétaire, M. Weiss.

Au milieu d'août 1903, une délégation du Comité a pris part à une conférence de représentants des principaux consommateurs de charbon de Suisse, convoqués à Berne par la Direction générale des Chemins de fer fédéraux pour étudier la création d'un laboratoire fédéral pour l'essai des combustibles; ce laboratoire serait adjoint à l'Ecole polytechnique de Zurich ³.

Les deux représentants de la Société firent alors valoir que les industriels du gaz avaient grand intérêt à soutenir cette entreprise, car seules des recherches sur le pouvoir calorifique du coke peuvent contribuer à faire estimer davantage ce combustible, qui est produit en grandes quantités par les usines à gaz du pays. Une pétition a été adressée au Conseil fédéral pour le prier de prévoir dans le prochain budget une subvention à cet établissement.

Le laboratoire d'essais de la Société, installé à Schlieren, examine en effet non le pouvoir calorifique des charbons, mais leurs propriétés au point de vue de la production du gaz; il est de plus en plus employé et l'on trouvera dans la communication de M. Weiss des renseignements sur son activité. Il n'y a pas lieu de se demander dès maintenant si ce laboratoire sera absorbé un jour par le nouveau laboratoire fédéral.

Dans ce même ordre d'idées, il a été décidé de publier une brochure pour chercher à généraliser l'emploi du coke comme combustible; un projet, élaboré par M. le secrétaire, fut adopté et envoyé aux membres afin qu'ils l'utilisent dans leur sphère d'activité. D'une façon générale, la demande de coke a été partout satisfaisante depuis l'été dernier et l'on n'a pas eu l'occasion de le laisser s'entasser dans les usines. Les directeurs des services du gaz doivent chercher toujours plus à procurer à ce combustible de nouveaux débouchés dans les environs de leurs usines, afin qu'à certains moments on ne soit pas obligé de l'expédier plus loin pour le vendre à vil prix. On constate d'ailleurs que l'emploi du coke se répand non seulement pour les chauffages centraux, mais aussi pour les poêles en faïence.

Le Comité s'est aussi occupé de l'amélioration du tarif de transport du coke. Le nouveau tarif mis en service par les Chemins de fer fédéraux est en fait un peu plus bas que le précédent. Il n'a pas été possible d'obtenir davantage et cette réduction favorise naturellement aussi les cokes étrangers.

En ce qui concerne l'élaboration d'un tarif uniforme pour les installations, M. Rothenbach a préparé des tableaux comparatifs entre les usines suisses et des graphiques; un tarif pour les tuyaux en fer étiré, bruts ou galvanisés, et les pièces de raccord, a été établi d'après ces données et mis à la disposition des membres.

Le Comité s'est encore occupé de la question de la consignment des mécaniciens et chauffeurs dans les usines à gaz pendant le repos de midi, sujet qui intéresse un grand nombre d'usines. Les intéressés se sont plaint au Département fédéral de l'industrie de ce que les directions les forcent à rester à

l'usine pendant le repos de midi; le Comité s'est rangé à l'avis des directions. La question a été étudiée par les autorités compétentes et par l'inspecteur fédéral des fabriques; en définitive, le Département fédéral de l'industrie a décrété que, dans une exploitation continue, il n'y a aucun motif technique pour s'opposer à une durée de présence des mécaniciens et chauffeurs de douze heures pour un jour et une nuit, et qu'on ne peut exiger une dérogation particulière à cette règle.

Cinq membres sont décédés pendant l'année et un est sorti de la Société; en outre 18 nouveaux membres ont été reçus, ce qui porte le nombre total des membres à 183 ».

M. le président donne ensuite les noms de 8 ouvriers qui ont 30 ans de service dans l'industrie du gaz et des eaux et auxquels la Société délivre pour cela un diplôme.

Nous publierons in-extenso les communications techniques qui suivront (voir p. 355). Notons seulement que M. Zollikofer, empêché d'assister à la séance, fut remplacé par M. Mathys, chef des travaux industriels de Chaux-de-Fonds, et que M. Uttinger renonça, faute de temps, à faire sa communication sur la recherche des fuites de canalisations d'eau au moyen du compteur Deacon. Cette communication sera insérée au protocole.

La Société décide que la prochaine assemblée aura lieu en 1905 à Soleure.

M. Wilhelm propose que l'on étudie des normes pour l'acceptation des tuyaux de gaz, et le Comité est chargé de s'occuper de cette question.

Sur l'invitation de M. Uttinger, le Comité est également chargé d'étudier la fondation d'un syndicat des usines à gaz suisses afin d'empêcher l'avisement du prix du coke, auquel aboutit la concurrence entre les villes, et de pouvoir lutter efficacement contre les prix des charbons allemands.

La séance est levée à 1 ¹/₂ heure environ.

CONCOURS

Concours pour un bâtiment scolaire à Nyon.

Rapport à la Municipalité.

Monsieur le Syndic et Messieurs les membres de la Municipalité.

Le jury auquel vous avez confié la tâche d'apprécier les projets qui vous sont parvenus, composé de : MM. L. Maillard, architecte à Vevey; Francis Isoz, architecte à Lausanne, et Jules Simon, architecte, chef du service des bâtiments de l'Etat, à Lausanne, s'est réuni le vendredi 23 septembre, à 10 heures du matin, au bâtiment de l'école des filles, à Nyon, pour une première séance, et a terminé ses opérations le lendemain 24, au soir.

Il vous a transmis le même jour un rapport succinct donnant le résultat sommaire du concours.

Aujourd'hui il a l'honneur de vous présenter le rapport plus complet ci-après :

Le jury a étudié avec soin les 63 projets présentés. Il procède d'abord à l'élimination des projets qui sont défectueux à divers points de vue, tels que l'un ou l'autre des suivants :

Etude insuffisante en général.

Implantation défectueuse, pour conséquence, des préaux trop exigus ou trop morcelés, ou des emprises trop considérables sur les talus en aval de la promenade.

Distribution défectueuse avec espaces perdus ou mal éclairés, mauvaise orientation des salles d'école.

Cube de construction trop élevé.

Architecture et rendus insuffisants.

Dans cette première catégorie rentrent les projets portant les devises ci-après :

Etoile noire dans cercle. Labora. Silhouette de Nyon avec « Ouvrir une école c'est fermer une prison ». Nyon. Marguerite. Lumière. Une idée. Bonne lumière. Récréation. Stella. Nyon en lettres grises. Deux. A. B. C. Fleurette. Nyon (sépia). Alea jacta est. As de pique vert. Barque dans croissant d'or. Guguss. Etoile verte sur fond rouge dans cercle jaune. Mouette. A grands traits. Cercle rouge dans cercle bleu. Simplon. Au soleil. Lucette. Cloche. Salut Léman. Le soleil. Davel.

Une deuxième catégorie de projets est ensuite éliminée par le jury. Ces projets retiennent cependant plus longtemps son attention. Plusieurs d'entre eux dénotent de la part de leur auteur une somme de travail considérable et de réelles quali-

¹ Voir N° du 25 septembre 1903, page 343.

² Voir N° du 25 juillet 1903, page 197, et du 10 août, page 205.

³ Voir N° du 10 février 1904, page 120.

tés. Mais ils présentent cependant les uns et les autres les défauts ci-après qui en motivent l'élimination :

Suppression de la promenade ; dans plusieurs projets celle-ci est confondue avec les préaux.

Baies des salles d'écoles mal réparties.

Orientation des salles au nord.

Locaux non demandés ou disponibles, augmentant sans utilité le cube de construction.

Combles trop importants.

Façades traitées trop richement. Cette critique s'applique spécialement aux salles de gymnastique, qui doivent être traitées très simplement.

Caractère des façades trop étranger à celui de la ville de Nyon et ne convenant pas à l'emplacement irrégulier et tout spécial du Prieuré.

Cette deuxième catégorie comprend les projets portant les devises ci-après :

Carré posé sur l'angle inscrit dans deux cercles. Turris. Trèfle à quatre feuilles. Croix fédérale. Nyon dans carré posé sur l'angle. Cercle mi-partie blanc et rouge. Coucou I. Coucou II. Rectangle rouge. Poisson. Equerre rouge. Ximo. 2 losanges l'un dans l'autre, fond rouge. Carré divisé en 4 par les diagonales, 2 quartiers rouges. Ecusson vaudois. Suadeo. Pain à cacheté vert. Tête d'écolier. Montbenon. Nyon 1750. Etoile blanche à 5 rayons. Qui vive? Vite. Cercle vert entourant cercle. Gribouille. Sud-Est. Penum. Barque du Léman noir. Une rose. 2 cercles d'or concentriques.

Nous tenons à signaler cependant les façades des projets ci-après, qui méritent d'être mentionnées :

Nyon 1750. Croix fédérale. Cercle mi-partie blanc et rouge. Coucou I. Coucou II. Poisson. Equerre rouge. 2 losanges l'un dans l'autre, fond rouge. Carré divisé en 4 par les diagonales, 2 quartiers rouges. Pain à cacheter vert. Carré posé sur l'angle inscrit dans deux cercles. Vite. Gribouille. Sud-Est. Barque du Léman noir.

Ces éliminations opérées, le jury décide de primer les cinq projets ci-après :

1^{re} prime : « Cible noire ».

Ce projet remplit la majeure partie des conditions requises par le programme. Il n'exige qu'un déplacement minimum de la promenade et peut même être exécuté sans déplacement de celle-ci. L'utilisation du terrain est logique. Le plan du bâtiment principal est bon et les proportions de la salle de gymnastique conformes à sa destination. Les salles d'école sont bien disposées ainsi que les corridors et vestibules. Les façades, d'une architecture sobre, conviennent bien à un bâtiment d'école.

Le motif central en attique de la façade Est fait cependant exception. Il est trop petit et devrait être traité différemment. Un peu plus de « couleur locale » siérait à ces façades. La forme plein-cintre des baies du rez-de-chaussée ne convient pas pour des salles d'école.

2^{me} prime. « Perdtemps ».

Projet bien étudié. Etude consciencieuse du déplacement de la promenade avec les terrassements et soutènements qu'il comporte. Emprise modérée sur les talus en aval. Plan du bâtiment principal simple, rationnel, occupant peu de surface et donnant par conséquent un cube de construction très restreint. Bonnes façades. L'auteur a pris la précaution de donner peu de hauteur aux toitures de la salle de gymnastique afin de diminuer les inconvénients que la présence de ce bâtiment peut avoir pour le collège actuel.

Les dégagements, vestibules, etc., sont d'une superficie un peu trop restreinte.

2^{me} prime ex-æquo : « Juventuti ».

Préaux assez spacieux tout en présentant la possibilité de ne pas empiéter ou d'empiéter très peu sur les talus en aval de la promenade. Toits de la salle de gymnastique assez bas pour ne pas masquer, du côté Ouest, la vue qu'on a du vieux collège. Distribution du bâtiment principal condensée, tout en ménageant des vestibules suffisants. Jolies façades, très bien étudiées et rendues, ne manquant pas de caractère.

L'escalier est mal placé par rapport à la sortie au rez-de-chaussée.

3^{me} prime « Vendange ».

Projet très intéressant, mais trop dispendieux. L'auteur s'est laissé entraîner par son imagination. Jolie disposition de cour d'entrée commune aux deux bâtiments. Orientation principale des salles à l'Ouest présentant des inconvénients. Les baies cintrées du rez-de-chaussée ne fournissent pas assez de lumière

aux salles d'école. Les préaux sont trop petits si on ne déplace pas considérablement la promenade.

4^{me} prime « Castel ».

Bon projet mais présentant le défaut d'avoir le bâtiment principal coupant en deux parties le terrain, ce qui a pour résultat un morcellement des préaux.

Bon plan ; cube de construction restreint. Façades charmantes, très bien rendues, d'une architecture pleine de caractère et parfaitement adaptée au joli site du Prieuré.

Les plis des cinq projets ci-dessus indiqués sont ensuite ouverts et les récompenses attribuées comme suit :

1^{re} prime « Cible noire », M. Werner Lehmann, architecte à Berne, 800 fr.

2^{me} prime « Perd temps », M. A. Gonthier, architecte à Genève, 500 fr.

2^{me} prime ex-æquo « Juventuti », M. J. Kaufmann, architecte à Zurich, 500 fr.

3^{me} prime « Vendange », MM. Eug. Morod & Laverrière, à Lausanne, 400 fr.

4^{me} prime « Castel », MM. Alexandre Camoletti & Henri Baudin, à Genève, 300 fr.

Le concours a donné un résultat intéressant aussi bien par le nombre des projets que par les dispositions variées qu'ils comportent en ce qui concerne l'utilisation du terrain.

Il en résulte que la solution qui paraît la plus rationnelle et la mieux appropriée à l'emplacement est celle qui consiste à placer les bâtiments autant que possible soit à l'Est soit à l'Ouest, en bordure des limites et en suivant le tracé irrégulier de celles-ci. C'est celle qui permet le mieux d'obtenir des préaux de surface suffisante et d'un seul tenant.

Il nous reste, Messieurs, à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée et à vous présenter l'assurance de notre haute considération.

L^s MAILLARD, arch. Francis ISOZ. J. SIMON.

Banque populaire tessinoise, à Bellinzone¹.

Le jury a décerné les prix suivants :

1^{er} prix : Fr. 1000. Au projet « Palma ». — Architecte : M. A. Huber, à Zurich.

II^{me} prix « ex-æquo » : Fr. 500. Au projet « Castell ». — Architecte : M. Ch. Brugger, à Bâle.

III^{me} prix « ex-æquo » : Fr. 500. Au projet « Lira Grossa ». — Architecte : M. J.-E. Fritsch, à Zurich.

¹ Voir N° du 25 juin 1904, page 264.

Bâtiment de la Bourse, à Bâle.

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville ouvre un concours entre les architectes suisses et établis en Suisse pour l'élaboration des plans d'un bâtiment pour la Bourse, qui doit être élevé sur l'emplacement du marché aux poissons, à Bâle. Le terme du concours est fixé au 14 janvier 1905.

Nous reviendrons avec plus de détails sur ce concours dans notre prochain numéro.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne.

A³. E³. I. L.

Offre d'emploi.

On demande, comme représentant d'une maison suisse, un ingénieur connaissant l'allemand et l'anglais et très versé dans la spécialité des machines-outils. (15)

Demandes d'emploi.

Un jeune ingénieur-constructeur, diplômé en 1903 et ayant une année et demie de pratique, cherche place. (16)

Ingénieur-chimiste, Dr ès sciences, ayant pratique dans les analyses industrielles, cherche place dans industrie ou laboratoire. Certificats et références sérieuses à disposition. (17)

Adresser les offres à M. A. Dommer, ingénieur et professeur, président de l'Association, Gai Coteau, Lausanne.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 2.